


REPUBLIQUE FRANCAISE	dossier n° DP05754023P0087
<p data-bbox="252 174 699 208">Commune de PHALSBOURG</p> 	<p data-bbox="826 174 1158 208">date de dépôt : 30/11/2023</p> <p data-bbox="826 215 1334 271">demandeur : Monsieur BELTAIEF Zazia Mahmoud</p> <p data-bbox="826 282 1358 338">pour : Isolation et ravalement de façade à l'identique</p> <p data-bbox="826 344 1358 400">adresse terrain : 0002 RUE DE LA PETITE PIERRE 57370 Phalsbourg</p>

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de PHALSBOURG

Le Maire de PHALSBOURG,

Vu la déclaration préalable présentée le 30/11/2023 par Monsieur Beltaief Zazia Mahmoud, demeurant 2 Rue de la Petite Pierre 57370 Phalsbourg ;

Vu l'objet de la déclaration : **Isolation et ravalement de façade à l'identique** sur un terrain situé 0002 RUE DE LA PETITE PIERRE 57370 Phalsbourg pour une surface de plancher créée de 0 m².

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29/07/2008, modifié et révisé le 11/02/2013, le 07/06/2022 ;

Vu la zone UC2 du P.L.U ;

Vu l'avis simple de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 23/02/2024 ;

Vu le code de l'environnement et son article D 563-8-1 listant les communes concernées par la carte de sismicité nationale ;

Vu la carte d'aléa retrait-gonflement des argiles dans le département de la Moselle de septembre 2008 réalisée par le BRGM ;

Vu la demande de pièces manquantes en date du 12/12/2023 ;

Vu les pièces manquantes fournies en date du 15/01/2024 ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable **DP05754023P0087**

PHALSBOURG, le



Jean-Louis MADELAINE

11/03/2024
Didier MASSON
L'adjoint délégué



L'avis de dépôt de la demande de déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 30/11/2023
Nota : Cet acte fait référence aux articles du code de l'urbanisme en cours jusqu'au 31 décembre 2015. Depuis le 1er janvier 2016, en application de l'Ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1er du code de l'urbanisme, ce dernier a été recodifié.

Vous trouverez sous ce lien la table de concordance :

<http://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Codification/Tables-de-concordance/Code-de-l-urbanisme>

INFORMATION

Le demandeur est informé que le terrain est situé dans une zone de sismicité 3 (de niveau modéré).